



Le 14 octobre 2026, Lille

Monsieur JEANNIOT Jérémy
Secrétaire Interrégional **FO** Justice de Lille

A

Madame BLEUET Sophie
Directrice interrégionale de la DISP de Lille

Réf : 14102026

Lettre ouverte

Objet : Priorisation des modules de sécurité périmétrique et de sécurité intérieure des agents ESP dans le plan de formation interrégional 2027

Madame la Directrice interrégionale,

FO Justice souhaite que le plan de formation 2027 accorde une priorité aux modules de sécurité périmétrique et de sécurité intérieure destinés aux agents ESP qui n'ont pas encore pu en bénéficier.

L'an dernier, la nécessité d'accompagner le déploiement des ELSP avait conduit à privilégier la formation d'adaptation à l'emploi, avec une offre portée à 100 places sur l'année pour notre région. Ce choix répondait aux besoins de déploiement, mais a laissé une partie des personnels sans accès à ces modules complémentaires.

Aujourd'hui, les agents font état de difficultés face à la recrudescence des projections et au développement des livraisons par drone, mais également dans l'exercice de leurs missions de sécurité intérieure. Ces situations renforcent la nécessité de leur donner les outils et les connaissances adaptés aux interventions qui leur sont confiées.

Si ces modules demeurent optionnels et non validants, leur intérêt opérationnel est essentiel. La sécurité périmétrique et la sécurité intérieure font partie des quatre missions confiées aux agents ESP : les formations correspondantes contribuent à sécuriser leurs interventions quotidiennes et à renforcer l'efficacité de leur action.

FO Justice demande donc qu'une programmation prioritaire soit prévue sur l'exercice 2027 pour les agents n'ayant pas suivi ces modules. Son organisation devra tenir compte de vos capacités à détacher les agents de leur service et des ressources formatives disponibles, avec l'objectif de combler ce déficit de formation.

Nous vous remercions de nous préciser les possibilités de programmation et le volume de places qui pourraient être consacrés à cette priorité.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice interrégionale, l'expression de ma considération distinguée.

Jérémy JEANNIOT
Secrétaire interrégional **FO** Justice
Hauts-de-France